

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 76 (1984)
Heft: 4

Artikel: Pour une protection efficace de la maternité : sphère privée et solidarité sociale
Autor: Dreifuss, Ruth
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386189>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour une protection efficace de la maternité

Sphère privée et solidarité sociale

De tous les êtres vivants, il en est un seul qui naisse à l'état de fœtus. Son développement n'est pas achevé lorsqu'il pousse son premier cri. Il poursuit sa maturation dans une espèce de «matrice sociale», stimulé par tout ce qui l'entoure et par tous ceux qui s'occupent de lui. C'est grâce à cette immaturité à la naissance que le petit être humain est riche de tant de possibilités, qu'il peut absorber tant de messages de son environnement. C'est à cause d'elle que les premiers mois de sa vie ont une influence si décisive sur son existence future.

Le choix de donner la vie est, et doit être, une libre décision de chaque homme et de chaque femme. La responsabilité d'accueillir l'enfant et de lui permettre d'achever sa maturation dans les meilleures conditions est une responsabilité – et une joie – parentale. Il appartient cependant à la société dans son ensemble de permettre aux parents d'assumer cette décision et cette responsabilité. Aucun d'entre nous ne peut rester indifférent aux conditions dans lesquelles les enfants viennent au monde. Chacun d'entre nous doit se poser la question des conséquences d'une grossesse vécue dans les soucis matériels, la fatigue et la crainte de l'avenir, de contrôles médicaux insuffisants ou d'une prime enfance d'où le père est quasiment absent.

Voici, fondamentalement, de quoi il s'agira lors de la votation sur «une protection efficace de la maternité». L'initiative populaire, au lancement de laquelle la commission féminine de l'USS s'est associée et qui bénéficie du soutien de l'Union syndicale suisse, propose un ensemble cohérent de mesures de soutien aux parents:

- Les frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers entraînés par une grossesse et un accouchement, doivent être pris en charge par une assurance, à laquelle participent tous les habitants de ce pays et dont bénéficient toutes les mères et futures mères.
- Pendant les seize semaines qui entourent la naissance, les femmes doivent recevoir un congé payé – lorsqu'elles sont salariées – ou une

indemnité journalière, leur permettant de faire face aux fatigues de l'accouchement et d'accueillir leur enfant dans de bonnes conditions.

- La peur de perdre son emploi et d'être renvoyée au foyer par une simple décision patronale pèse lourd sur la future mère. Le licenciement doit être interdit pendant toute la grossesse et les congés qui suivent l'accouchement.
- La mère ou le père, ou partiellement l'un et l'autre, doivent pouvoir se consacrer à l'enfant pendant les premiers mois de sa vie. Chaque enfant doit pouvoir jouir de parents disponibles.
- L'ensemble de la société doit prendre cette assurance en charge, chacun selon ses moyens. Le financement de la protection de la maternité doit reposer sur des prestations proportionnelles au salaire et par des subventions publiques, alimentées par l'impôt progressif.

Cet ensemble de mesures est exactement la charnière qui nous manque, depuis si longtemps, entre la responsabilité des parents et la responsabilité collective. Outre le mérite de l'efficacité, il présente celui de la simplicité et de la clarté. Conditions indispensables pour que chacun reçoivent ce à quoi il a droit.

L'enjeu politique du scrutin du 2 décembre 1984 est d'importance. Il en va de l'égalité de chances des enfants, de la liberté et de la coresponsabilité au sein du couple, de l'émancipation des femmes et de la solidarité sociale. Il n'est pas étonnant que la droite, malgré ou à cause de son discours sur les joies de la maternité, s'y oppose farouchement. Cette même droite qui a réussi jusqu'à présent à bloquer aussi toute réforme satisfaisante de l'assurance-maladie.

La lutte sera âpre. Mais les arguments qui militent en faveur de l'initiative sont nombreux et consistants. Ce numéro de la Revue syndicale fournit une information de base pour les débats à venir. La situation actuelle est décrite, dans toute sa confusion et avec toutes ses lacunes, à travers la jungle des réglementations légales et contractuelles. L'incapacité du système politique suisse de réaliser un mandat constitutionnel vieux de quarante ans est illustrée par une analyse de la réforme introuvable de l'assurance-maladie et un rappel historique. Le retard de la Suisse par rapport aux autres pays européens apparaît à la lecture des exemples étrangers. Enfin, les conséquences sur l'enfant d'une grossesse marquée par les soucis et la fatigue font l'objet d'un article.

Plusieurs syndicalistes ont participé à l'élaboration de ce dossier, notamment Marianne Ebel et Marie-Thérèse Sautebin. Nous les en remercions, comme nous remercions également tous les militants qui s'engagent pour que, enfin, la Suisse connaisse une protection efficace de la maternité.

Ruth Dreifuss